## Recours collectif Ivany, et al. c. Canada West Trust (CWT)

Cour supérieure de justice de l'Ontario, no de dossier du greffe : 01-B2684

### **INSTRUCTIONS**

- 1. Le présent formulaire de réclamation a pour but d'aider les membres admissibles à demander et à recevoir une indemnité dans le cadre d'un règlement du recours collectif. Les demandeurs admissibles sont les clients du conseiller en placement Brian Verbeek (« Verbeek ») qui ont transféré des fond de leur régime enregistré de retraite à Dundee Securities Corporation (« Dundee ») en vue d'acheter des actions d'une ou de plusieurs des sociétés privées sous contrôle Canadien (des « SPC »), entre le 27 août 1999 et le 1er mai 2000, alors que Verbeek était un conseiller en placement enregistré auprès de Dundee et qu'il n'a pas renoncé à cette poursuite (la « sous-groupe Dundee »).
- 2. Veuillez lire attentivement le formulaire et fournir tous les renseignements demandés. Veuillez prendre connaissance de la liste de vérification ci-dessous :
  - Veuillez-vous identifier comme réclamant et utiliser la partie I du formulaire de réclamation pour préciser votre situation : (i) vous déteniez les actions en votre nom ou celles-ci étaient détenues au nom de votre courtier ou d'un autre prête-nom, (ii) vous remplissez le présent formulaire au nom du propriétaire véritable ou (iii) vous avez acquis les actions conjointement avec une autre personne (p. ex. un exécuteur testamentaire, un administrateur successoral, un tuteur ou un fiduciaire). Le formulaire de réclamation doit être soumis par le ou les propriétaires véritables ou par leur représentant personnel.
  - Veuillez indiquer toutes vos opérations d'achat et de prêt effectuées pendant la période visée par le recours, séparément et en ordre chronologique selon la date de l'opération, en commençant par la date la plus ancienne.
    - Demandez l'aide de l'administrateur des réclamations si le total de vos achats et de vos prêts ne vous est pas facilement accessible. Il a accès à des données des demandeurs et des défendeurs à ce sujet ; notez toutefois qu'elles proviennent de leurs dossiers et que l'administrateur des réclamations ne les a pas vérifiées.
  - Veuillez joindre les documents justificatifs, tels que les confirmations de courtier, les relevés d'opérations ou les reçus d'achat, sur lesquels figurent les renseignements dont il est question ci-dessus au sujet de vos achats d'actions.
    - Cette étape est nécessaire seulement si les paiements que vous indiquez pour les achats et les prêts ne correspondent pas à ceux figurant dans les dossiers des demandeurs et des défendeurs. Si vous utilisez des renseignements fournis par les demandeurs et les défendeurs, vous n'avez pas à joindre ces documents.
  - Veuillez indiquer si vous souhaitez recevoir votre indemnité par chèque ou par dépôt direct dans un compte REER. Si vous choisissez le dépôt dans un compte REER, vous devrez fournir des renseignements supplémentaires.
  - Veuillez envoyer votre formulaire de réclamation dûment rempli et signé à l'administrateur des réclamations au plus tard le jeudi 20 juillet 2023 (le cachet de poste faisant foi) à l'adresse suivante :

# Administrateur des réclamations dans le cadre du recours collectif concernant BCWQ C.P. 3355

London (Ontario) N6A 4K3

3. Seuls les réclamants qui ont soumis un formulaire de réclamation dûment rempli et la preuve requise dans une forme satisfaisante pour l'administrateur des réclamations sont admissibles à une partie du montant du règlement. Toutefois, la soumission du présent formulaire de réclamation ne garantit pas, à elle seule, que vous aurez droit à une partie du montant du règlement.



Réservé à l'usage de l'administration



Recours collectif Ivany, et al. c. Canada West Trust (CWT)

No de dossier du greffe : 01-B2684

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

<u>Veuillez écrire en caractères</u> <u>d'imprimerie ou dactylographier.</u>

Ne <u>PAS</u> utiliser d'encre rouge, de crayon ou d'agrafes.

Le Cachet de la post doit être apposé au plus tard le 20 juillet 2023.

**BCWQ** 

PARTIE I. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT	
Nom Prénom	
Nom (copropriétaire) Prénom (copropriétaire)	
Nom de compagnie (propriétaire – si le réclamant n'est pas une personne physique)	
Nom du déclarant, s'il s'agit d'une personne autre que le propriétaire véritable indiqué ci-dessus	
Titre du déclarant, s'il s'agit d'une personne autre que le propriétaire véritable (p. ex. exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)	
(p. cx. executed testamentalic of administrated successoral)	
Numéro du compte bancaire	
Transfer du compte sancaire	
Numéro do téléphono (troyoil)  Numéro do téléphono (régidence)	
Numéro de téléphone (travail)  Numéro de téléphone (résidence)	
Advance councie!	
Adresse courriel	
ADRESSE POSTALE Adresse	
Adresse	
Ville	
Province Code postal	
POUR LE TRAITEMENT OR CR KE DR ME RE // /	POUR LE TRAITEMENT DES
POUR LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SEULEMENT OB CB CB KE DR ME RE ND ND SH	RÉCLAMATIONS SEULEMENT



#### PARTIE II. LISTE DES OPÉRATIONS

(Vous devez fournir au besoin une preuve à l'appui des renseignements indiqués ci-après.)

A. Le demandeur a-t-il investi pour acheter des actions par l'entremise de Brian Verbeek dans l'une des SPCC suivantes ET ces

actions étaient détenues dans un compte CWT?	
Atlas McKenzie Inc., Data Safenet Inc., Distribution Périlandaise Inc., Eau Nécessaire Inc., Eurontario Inc., Flash VDO PC Inc., Génératrices 2000 Plus Inc., LMN Techno-Soft Inc., Logiciels St. Malo Inc., Mainmont, NAV et LOGI-CIEL Inc., Sylkon Securities Inc., Vilcorp, Edimax Technologie Inc., Inter Technologie Inc., Inter Technologie Inc., Via Net Tech Inc. CL-B, ou Vox Technologie Inc.	Oui Non

B. Somme en dollars canadiens que le réclamant a investie dans l'achat d'actions par l'entremise de Brian Verbeek entre le 27 août 1999 et le 1er mai 2000 dans l'une des SPCC énumérées à la section A ci-dessus :

Demandez l'aide de l'administrateur des réclamations si le total de vos achats et de vos prêts ne vous est pas facilement accessible. Il a accès à des données des demandeurs et des défendeurs à ce sujet.

	<ul><li>ACHATS</li></ul>													
	d'a	s) des ope chat d'ac re chrond	tions	)		e d'action netées	s	Υc	(dollar ompris <i>uillez a</i>	d'achat <b>s cana</b> les cor arrondir le plus	<b>diens</b> nmiss au do	ions	d'a en	euve ichat pièce nte?
J	I J M	М	АА	A A										
1.	/	/					\$CA						, 00	0 N
2.	/	1					\$CA						, 00	0 N
3.	/	1					\$CA						, 00	0 N
4.	/	1					\$CA						, 00	0 N
5.	/	1					\$CA						, 00	0 N

C. Remplir la section suivante <u>UNIQUEMENT</u> si un prêt a été accordé au réclamant en échange de ses achats d'actions d'une des SPCC.

1.	Veuillez indiquer le total de tous les prêts accordés en échange des achats d'actions détenus dans un compte CWT :	\$CA			Proof Enclosed? O N
	Si le réclamant a effectué des paiements à l'égard de ces prêts, Indiquer le total de tous les prêts remboursés :	\$CA			Proof Enclosed? O N



D. Veuillez choisir l'une des options de paiement suivantes pour le versement de l'indemnité au réclamant dans le cadre du présent recours collectif :

**Option 1** - Un paiement direct par chèque, sous réserve d'une somme que l'administrateur des réclamations aura retenue au titre des impôts devant être versés à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Un feuillet T4 indiquant la somme versée à l'ARC vous sera transmis. Vous devez donner votre numéro d'assurance sociale à l'administrateur des réclamations pour qu'il effectue les versements nécessaires à l'ARC.

Option 2 - Un dépôt direct dans votre compte REER.

Il vous incombe de vérifier que vous avez suffisamment de droits de cotisation pour recevoir l'indemnité.

L'administrateur des réclamations transmettra un chèque à votre conseiller financier désigné pour le dépôt dans votre compte REER. Le chèque remis à votre conseiller financier sera formulé de façon suivante : « Financière ABC Inc. au profit de <Votre nom> ». Nous vous recommandons d'aviser votre conseiller financier de l'arrivée prochaine des fonds.

Option 1 - Paiement direct par chèque.											
Numéro d'assurance sociale :											
otion 2 - Dépôt direct dans un compte REER.											
J'atteste que j'ai suffisamment de droits de cotisation dans mon REER pour recevoir l'indemnité.											
Prénom du conseiller financier  Nom du conseiller financier											
Institution financière											
Adresse de l'institution financière											
Adresse de l'institution financière (suite)											
Ville de l'institution financière											
Province de l'institution financière Code postal de l'institution financière											
PARTIE III. QUITTANCE À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS											
Je confirme que j'ai obtenu une indemnité / que je n'ai pas obtenu d'indemnité / dans le cadre d'autres instances ou de règlements privés hors recours collectif et/ou donné une quittance à l'égard de la somme que j'ai investie dans des SPCC. Si vous avez reçu une indemnité ou que vous donnez une quittance à l'égard des réclamations, veuillez donner ci-après les détails à cet égard :											
emnité (\$ CA) :											
tails de la quittance :											
<u> </u>											
	Numéro d'assurance sociale :  ———————————————————————————————————										



#### PARTIE IV. DÉCLARATION

Je déclare (Nous déclarons), sous peine de parjure, au mieux de ma (notre) connaissance, que les renseignements inscrits dans le présent formulaire de réclamation sont véridiques, exacts et complets.

Je déclare (Nous déclarons) que j'ai (nous avons) indiqué toutes les opérations d'achat et de prêt effectuées pendant les périodes indiquées dans le présent formulaire de réclamation.

Je déclare (Nous déclarons) également que je ne suis pas une personne exclue (nous ne sommes pas des personnes exclues) au sens attribué à ce terme dans l'entente de règlement.

Je consens (Nous consentons) à ce que l'administrateur des réclamations communique les renseignements concernant ma (notre) réclamation à la Cour et aux avocats des parties au recours.

Signé le jo	our de	à
	(mois/année)	(ville/province/pays)
(Signature)		(Signature)
(Taper ou écrire votre nom en caractère	es d'imprimerie)	(Taper ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie)
(Titre du (des) signataire(s), p. ex., acq exécuteur testamentaire ou administrate		(Titre du (des) signataire(s), p. ex., acquéreur véritable, exécuteur testamentaire ou administrateur successoral)
Preuve d'autorisation de dépôt en pièc uniquement si le dépôt est effectué au O N	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Preuve d'autorisation de dépôt en pièce jointe? (Requis uniquement si le dépôt est effectué au nom du bénéficiaire.)  O  N

#### LE TRAITEMENT EN BONNE ET DUE FORME DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.

#### Aide-mémoire :

- 1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
- 2. N'oubliez pas de joindre vos documents justificatifs, si ceux-ci sont disponibles.
- N'envoyez pas les certificats d'actions originaux ; nous pourrions ne pas être en mesure de vous les retourner.
- 4. Conservez une copie de votre formulaire de réclamation et de vos documents justificatifs pour vos dossiers.
- 5. Si vous déménagez, vous devez envoyer votre nouvelle adresse à l'administrateur des réclamations. Si vous ne le faites pas, vous risquez de ne pas recevoir de paiement au titre du règlement.

